



Rousset

Les échos des Conseils

n° 4

Conseils municipaux

septembre 2013 - janvier 2014

Ordres du jour

26 septembre 2013 à 18h

- Approbation du compte-rendu du 31 juillet 2013.
- Compte-rendu des décisions de Monsieur le Maire.

◆ AFFAIRES FINANCIERES ◆

- Budget général : décision modificative n°3/2013.
- Attribution d'une subvention à l'association Vélo-Club de Rousset et à l'association des enseignants de l'Ecole Maternelle.
- Contribution de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) au titre de l'année 2013 : autorisation donnée à Monsieur le Maire.

◆ AFFAIRES DE PERSONNEL ◆

- Modification du tableau des emplois.
- Adoption du nouveau régime indemnitaire.
- Gestion administrative, commerciale et technique de la zone industrielle : mission d'expertise, d'assistance et de conseil ; autorisation donnée à Monsieur le Maire.

◆ AFFAIRES GENERALES ◆

- Construction de 25 logements sociaux par le Groupe ARCADE, quartier la Bouaou : autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer les conventions de servitudes à intervenir avec ERDF.
- Affaire MIKOLAJCZAK / SEM / Commune : contentieux : autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le protocole d'accord transactionnel.
- Dénomination de la place située haut de la rue du Barry.
- Adhésion de la commune à l'association «Communes et Territoires Ruraux du Pays d'Aix» : autorisation donnée à Monsieur le Maire.
- Présentation du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS).
- Présentation du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPQS).

◆ AFFAIRES INTERCOMMUNALES ◆

- Renouvellement de la convention de gestion des déchets ménagers avec la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix : autorisation donnée à Monsieur le Maire.

◆ AFFAIRES D'URBANISME ◆

- Urbanisme et travaux : participation pour voirie et réseaux : M. et Mme Maurice DONATI : projet de construction d'une maison individuelle Chemin de Saint-Privat.
- Délibération tirant le bilan de la concertation publique prévue à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme et approuvant la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols (POS) n°1 dans le secteur de Favary.
- Délibération tirant le bilan de la concertation publique prévue à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme et approuvant la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols (POS) n°2 dans le secteur de Tartanne.



◆ AFFAIRES D'URBANISME ◆

- Délibération approuvant le Règlement Local de Publicité (RLP).
- Cession de la parcelle communale non bâtie quartier Tartanne Nord cadastrée section AE n°97p à M. et Mme DURAND Benoît : autorisation donnée à Monsieur le Maire.
- Opération immobilière Société PROMECO'H Chemin de Saint-Marc : demande d'autorisation de défrichement auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) : autorisation donnée à Monsieur le Maire.
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles. Exonération de tous les terrains constructibles situés sur le territoire communal.
- Maison de l'Innovation et de la Technologie : acquisition de la parcelle nécessaire au projet, cadastrée section AW, à détacher de la parcelle n°97 appartenant à M. José REY : autorisation donnée à Monsieur le Maire.

Dernière minute

Brûlage des déchets verts et autres produits végétaux

Dans un souci de qualité de l'air (leur brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes), de respect de l'environnement (pour privilégier leur valorisation directe, leur collecte en déchetterie, le broyage, le compostage ou le paillage) et de lutte contre les risques d'incendies,

l'arrêté du 20 décembre 2013 interdit le brûlage des déchets verts ménagers ou des collectivités sur l'ensemble du territoire des Bouches-du-Rhône, quelle que soit la période de l'année.

Vous pouvez accéder à l'arrêté en ligne dans sa totalité sur le site de la ville :
www.rousset-fr.com

Cadre de vie / environnement / prévention incendie et déchets

31 octobre 2013 à 18h

- Approbation du compte-rendu du 26 septembre 2013.
- Compte-rendu des décisions de Monsieur le Maire.

◆ AFFAIRES FINANCIERES ◆

- Budget général : décision modificative n°4/2013.
- Programme de 12 logements collectifs quartier la Tuilière : garantie d'emprunts accordée à la SFHE (modification de la délibération du 26 juin 2013).
- Redevances d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport, de distribution d'électricité et de distribution de gaz : fixation du montant.

◆ AFFAIRES GENERALES ◆

- Recensement de la population 2014 :
 - Désignation d'un coordonnateur d'enquête.
 - Recrutement des agents recenseurs.
- Convention de coordination entre la police municipale et la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Rousset : autorisation donnée à Monsieur le Maire.

◆ AFFAIRES INTERCOMMUNALES ◆

- Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges de la Communauté du Pays d'Aix du 11 octobre 2013 : approbation des rapports présentés.
- Demandes de fonds de concours à la Communauté du Pays d'Aix :
 - Fiabilisation et sécurisation de l'alimentation en eau potable.
 - Aménagement de la nouvelle crèche.
- Communauté du Pays d'Aix : présentation du rapport d'activités et du compte administratif 2012.
- Service d'élimination des déchets : présentation du rapport annuel 2012.
- Service public d'assainissement non collectif : présentation du rapport annuel 2012.

◆ AFFAIRES D'URBANISME ◆

- Construction d'un programme de 25 logements à caractère social au lieu-dit le Jas par la SFHE :
 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire à céder le terrain d'assiette.
 - Garantie d'emprunts (modification de la délibération du 31 octobre 2012).
- Reclassement de la RD56c dans la voirie communale (du giratoire de la coopérative au pont de l'Aigue Vive).
- Déclassement en vue de l'aliénation du chemin rural de Favary.
- Urbanisme et Travaux : participation pour voirie et réseaux : SNC MARIGNAN RESIDENCES : projet de construction de 67 logements quartier Tartanne Nord (RD56c).

5 décembre 2013 à 20h30

- Approbation du compte-rendu du 31 octobre 2013.
- Compte-rendu des décisions de Monsieur le Maire.

◆ AFFAIRES FINANCIERES ◆

- Budget général : transfert de crédits n°1/2013.
- Budget annexe du service public d'eau potable : décision modificative n°1/2013.
- Budget annexe du service public d'assainissement : décision modificative n°1/2013.
- Indemnité de conseil allouée à Madame le Receveur Municipal exercice 2013.

◆ AFFAIRES GENERALES ◆

- Réalisation d'un diagnostic de performance énergétique par le SMED 13 sur les bâtiments communaux : autorisation donnée à Monsieur le Maire.
- Aménagement esthétique du réseau de télécommunications de la rue du Four et de la Montée du Château : autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer la convention avec France Télécom.
- Dénomination des courts de Tennis avenue Victor Peisson.
- Débroussaillage : autorisation donnée à Monsieur le Maire à solliciter les services du Conseil Général.

◆ AFFAIRES DE PERSONNEL ◆

- Renouvellement de l'adhésion de la commune au service de médecine professionnelle et préventive : autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer la convention avec le CDG13.

◆ AFFAIRES D'URBANISME ◆

- Bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme.
- Droit de Préemption Urbain : modification du périmètre d'application.
- Chemin Rural n°11 dénommé Carraire de Saint-Privat : régularisation foncière et administrative du redressement d'un tronçon au niveau de l'intersection Chemin du Vallon / Carraire Saint-Privat.

◆ AFFAIRES INTERCOMMUNALES ◆

- Contrat Communautaire Pluriannuel de développement : approbation.

Par délibération en date du 5 décembre 2013, le Conseil Municipal a dressé le bilan de la concertation publique et arrêté le projet de PLU de la Commune de Rousset. Ce projet, avant d'être soumis à enquête publique (vers avril 2014), a été transmis aux personnes publiques associées à son élaboration, pour avis.

16 janvier 2014 à 18h

- Approbation du compte-rendu du 5 décembre 2013.
- Compte-rendu des décisions de Monsieur le Maire.

◆ AFFAIRES FINANCIERES ◆

- Budget général 2014 : dispositions sur les restes à réaliser 2013.
- Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2014.
- Attribution d'une subvention aux associations pour l'exercice 2014.
- Programme de 2 maisons individuelles quartier le Pigeonnier : garantie d'emprunts accordée à la Société Française des Habitations Economiques (SFHE).

◆ AFFAIRES JEUNESSE ◆

- Séjours de vacances Hiver 2014 : participation aux frais des jeunes Roussetains.

◆ AFFAIRES DE PERSONNEL ◆

- Modification du tableau des emplois.
- Remboursement des frais de déplacement de Monsieur le Responsable du service Espaces Verts : autorisation donnée à Monsieur le Maire.
- Création d'un emploi permanent d'un agent non titulaire de catégorie B : autorisation donnée à Monsieur le Maire.
- Assurance des risques statutaires du personnel communal : autorisation donnée à Monsieur le Maire de charger le CDG13 de souscrire, pour le compte de la commune, les conventions d'assurance.

◆ AFFAIRES ECONOMIQUES ◆

- Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLET) de la Communauté du Pays d'Aix du 7 janvier 2014 : approbation du rapport présenté.

◆ AFFAIRES D'URBANISME ◆

- Prescription d'une procédure de déclaration de projet : intérêt général du projet de complexe sportif dans le secteur dit du «Plan», avec mise en compatibilité du document d'urbanisme.

◆ QUESTIONS DIVERSES ◆

- Dotation d'intercommunalité : motion du Conseil Municipal.

Ville de Rousset - www.rousset-fr.com

Directeur de la publication : M. le Maire de Rousset
Coordination : Groupe de travail communication
Conception, réalisation et photos : ville de Rousset, X-DR
Imprimé sur du papier recyclé

Urbanisme

août 2013 - janvier 2014

Permis de construire

LIDL	Rousset Parc Club - Zone industrielle	Démolition et reconstruction du magasin	30/08/2013
DUBAR Martin	Carraire Saint-Privat	Extension de maison	30/08/2013
ARIAS Juan Carlos	Lotissement l'Esquiro - Le crotton	Construction de maison individuelle	30/08/2013
SASSO Renaud	Lotissement l'Esquiro - Le crotton	Construction de maison individuelle	30/08/2013
CAVALIER Geoffroy	La Bastidette	Construction de maison individuelle	02/09/2013
LEFEBVRE Jacques	Pascoun Ouest	Modification de l'implantation de la maison	04/09/2013
FERNANDEZ Sébastien	La Bastidette	Construction de maison individuelle	05/09/2013
MARSALA Jean Sylvain	Carraire Saint-Privat	Construction de maison individuelle	05/09/2013
WABLE Benjamin	La Bastidette	Modification de l'implantation de la maison	05/09/2013
PULETTI - TORRENTE	Chemin Saint-Privat	Construction de maison individuelle	10/09/2013
GRANDVALLET Florian	Chemin Saint-Privat	Construction de maison individuelle	18/09/2013
LIGNON Annie	Chemin Saint-Privat	Construction de garage	18/09/2013
DEPETRIS Nathalie	RN7 - Les Bannettes	Modification sur maison et dépendances	24/09/2013
SALEM Kamel	Montée Tartanne	Permis modificatif de l'emprise terrasse	03/10/2013
LORENZATI - PACINI	Carraire Saint-Privat	Construction de maison individuelle	03/10/2013
SCA SAS	Avenue Gaston Imbert	Construction de base logistique entrepôt frigo	03/10/2013
NEXCIS	Avenue Olivier Perroy	Réhabilitation de bâtiment industriel	03/10/2013
DONATI Maurice	Chemin Saint-Privat	Construction de maison individuelle	07/10/2013
DUBAR Martin	Carraire Saint-Privat	Permis modificatif des ouvertures - façade	07/10/2013
SNC CAP JUBY	Avenue Olivier Perroy	Permis modificatif - nombre de places de stationnement	10/10/2013
NESTOLAT Georgette	CD56 - Route de la Cairanne	Extension de maison	17/10/2013
ALVAREZ - BOURDON	Lotissement l'Esquiro - Le crotton	Construction de maison individuelle	21/10/2013
EARL RASCASSAS	Les quatre Tours	Transfert total du permis à M. LAMY Pierre-Emmanuel	29/10/2013
MARIGNAN RESIDENCES	RD 56c - Tartanne Nord	Construction de 4 bâtiments - 67 logements collectifs	13/11/2013
CLAUDET - BRAUD	Chemin Saint-Privat	Construction d'un bâtiment - 2 logements	21/11/2013
BREYSSE Christian	Clos La Bastidette	Construction de maison individuelle	28/11/2013
PASCAL Stéphane	Carraire Saint-Privat	Modification ouverture - changement de destination	28/11/2013
CADINOUCHE Rashid	Hameau Le Jas	Permis modificatif - construction d'un local technique piscine	11/12/2013
PACE Francesco	Pascoun	Transfert total du permis LEFEBVRE Jacques	27/12/2013
MIKOLAJCZAK Sébastien	Chemin du Safre	Extension de maison	14/01/2014
SCI LA CHARMERAIE	Le Pigeonnier	Transfert total du permis AKERY	16/01/2014

Déclarations préalables

CHABOU Abdelkrim	Boulevard de la Cairanne	Réalisation d'une piscine	08/08/2013
LIEVREMONT Serge	Quartier Estageou	Installation photovoltaïque et capteurs solaires	30/09/2013
LIGNON Annie	Chemin Saint-Privat	Réfection Toiture	30/09/2013
CAMUS Gaëlle	Chemin du Pigeonnier	Réalisation d'un garage	01/10/2013
D'AMORE Julien	Chemin Saint-Privat	Division foncière en vue de construire	01/10/2013
PUIGT Jean François	Les Terrasses de Rousset	Construction d'une terrasse couverte + local technique	03/10/2013
INGARAMO Claudie	Campagne Manéou	Réhabilitation d'un cabanon	03/10/2013
LEVARD Clément	10, Clos Tartanne	Pose d'un vélux	10/10/2013
LEROY Jérôme	Rue Vieille Forge	Création d'ouvertures - pose vélux	10/10/2013
SCI ERICHARLES (auberge)	RD7n - Les Bannettes	Ravalement de façade	10/10/2013
KHELIF Yassine	Le Collet Redon	Modification de clôture	15/10/2013
GAEC LES CHOURMOS	Quartier Favary	Construction d'un hangar et serre	21/10/2013
AIR LIQUIDE	Avenue Célestin Coq	Agrandissement d'ouverture - modification porte	29/10/2013
SCI ARMIK	Avenue de la Poste	Changement de destination	29/10/2013
CLAIN Jean Marie	Lotissement les Vieilles Vignes	Installation piscine	29/10/2013
SNC MARIGNAN	RD 56c - Tartanne nord	Division Foncière	13/11/2013
COTTE Anne	La Clairière	Pose d'une clôture	14/11/2013
PONCIN Romaric	Chemin du Vallon	Modification d'ouverture - déplacement portail	03/12/2013
CHENEL Robert	Domaine Sainte-Victoire	Installation piscine	03/12/2013
LECONTE Jérôme	Chemin Saint-Privat	Division foncière en vue de construire	03/12/2013
VINCENTI Michel	CD 56 Pascoun	Création local chaufferie	03/12/2013
Communauté du Pays d'Aix	Résidence Les Vignes	Installation d'une colonne enterrée pour ordures ménagères	03/12/2013
VACELLIER Hervé	Lotissement La Clairière	Pose d'une clôture	03/12/2013
DACHER Christian	Boulevard de La Cairanne	Ravalement de façade - réfection de clôture	11/12/2013
KLEIN Olivier	Tartanne nord	Installation piscine	12/12/2013
BALDY Dominique	Lotissement Campbernard	Installation piscine	12/12/2013
SCI ARMIK	Avenue de la Poste	Modification d'ouvertures	12/12/2013
LIEVREMONT Serge	Quartier Estageou	Installation d'une annexe	18/12/2013
GAUME Bernard	Quartier Mévouillon	Réfection de toiture	18/12/2013
SAS SCA	Avenue Gaston Imbert	Division en vue de construire	18/12/2013
MATTEI Marc	Chemin de La Cairanne	Installation piscine	10/01/2014
LEVA Antonio	Les Troubadours	Création d'un auvent	16/01/2014

2014 Année électorale



DIMANCHE 23 MARS

*1^{er} tour des élections
municipales*

DIMANCHE 25 MAI

*Élections
européennes*

Si vous avez plus de 18 ans, que vous êtes Français ou ressortissant de l'Union européenne et que vous êtes inscrit sur les listes électorales de la commune, vous pouvez voter.

Votre bureau de vote est inscrit sur votre carte d'électeur.

Bureau 1 : Mairie - Bureau 2 : Centre socio-culturel (Foyer du 3e Age) - Bureau 3 : Salle des fêtes



ATTENTION

UNE PIÈCE D'IDENTITÉ EST OBLIGATOIRE POUR VOTER

Les pièces d'identité acceptées sont les suivantes :

- ✓ carte nationale d'identité, même si elle n'est plus en cours de validité
- ✓ passeport, même s'il n'est plus en cours de validité
- ✓ permis de conduire
- ✓ permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'Etat
- ✓ livret ou carnet de circulation, délivré par le préfet
- ✓ carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore
- ✓ carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires
- ✓ carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat, de parlementaire ou d'élus locaux avec photo
- ✓ carte d'invalidité civile ou militaire avec photo
- ✓ récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire
- ✓ attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, délivrée depuis moins de 3 mois, comportant une photo d'identité et authentifiée par un cachet de la commune.



**POUR TOUT RENSEIGNEMENT,
CONTACTEZ LE SERVICE ELECTIONS
AU 04 42 29 00 10**

EN CAS D'ABSENCE : LE VOTE PAR PROCURATION

Si vous êtes absent le jour du vote, le vote par procuration vous permet de vous faire représenter par une personne de confiance, **qui doit être elle-même inscrite sur les listes électorales de la commune.**

La personne que vous désignez pour voter en votre nom (votre mandataire) ne peut recevoir qu'une procuration établie en France (et une autre établie à l'étranger, le cas échéant).

Pour lui donner procuration, vous devez vous rendre à la gendarmerie de Rousset (ou à la gendarmerie, au commissariat de police ou au tribunal d'instance de votre lieu de travail) muni d'une pièce d'identité.

Vous remplirez sur place un formulaire qui précise les noms de famille et d'usage de votre mandataire, son prénom, son adresse et ses date et lieu de naissance.

Pour aller plus vite, vous pouvez désormais télécharger ce formulaire sur internet (Cerfa n°14952*01 sur www.service-public.fr) et le remplir chez vous. Vous n'aurez plus ensuite qu'à vous rendre en gendarmerie pour le faire viser par les autorités.

CÉRÉMONIE DE CITOYENNETÉ

8 MARS 2014

Comme tous les ans, une Cérémonie de Citoyenneté est organisée par la Municipalité pour accueillir les jeunes Roussetains qui ont atteint leur majorité depuis le 1^{er} mars 2013 (ou l'atteindront avant les prochaines élections) et ont été inscrits d'office sur les listes électorales, ainsi que ceux nouvellement

venus sur la commune et qui s'y sont inscrits volontairement.

La cérémonie a pour but de leur présenter les principes fondamentaux de la République, ainsi que leurs nouveaux droits et devoirs de citoyens.

En principe, la procuration n'est établie que pour un seul scrutin, mais le mandant (celui qui donne procuration à un mandataire) peut aussi l'établir pour une durée limitée à un an (bon à savoir, si vous devez aussi être absent pour les élections européennes).